

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 15/12/2020

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRIMAUD Anne-Laure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATHIEU Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion ROUSSEAU Amandine				

Mme Véronique Dugast a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

### 1. Déclassement et désaffectation d'une partie du domaine public – Complexe Sportif.

La commune de Montaigu-Vendée est propriétaire d'une portion du domaine public, non cadastrée, située au centre du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

Situé entre les deux terrains de football, ce foncier fait office de zone de déambulation piétonne sur lequel sont implantés les anciens vestiaires de football et leurs locaux de convivialité.



Afin de pouvoir construire un nouvel espace de convivialité au niveau de l'emprise du bâtiment existant, il est nécessaire que ce terrain soit cadastré et classé dans le domaine privé communal.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le classement de ce foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation et le classement d'une portion du domaine public située au centre du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles**

Question d'Elodie Larcher : Ça n'a pas de coût pour la commune ?

Réponse de Daniel Rousseau : Frais de géomètre, impossible de faire autrement pour construire, régularisation.

## 2. Rétrocession des équipements communs – Résidence les Pins.

Vendée Logement a réalisé la construction de maisons individuelles constituant ainsi la Résidence les Pins sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Il avait été convenu entre Vendée Logement et la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay qu'une fois les travaux de l'espace central réalisés (stationnement, espaces verts, voirie, réseaux, éclairage public) et cadastré AC n°346 pour une contenance totale de 1 009 m<sup>2</sup>, la rétrocession de ces équipements communs dans le domaine public communal pourrait être envisagée.



Les travaux réalisés et entièrement financés par Vendée Logement ont été réceptionnés le 22 juin 2020 sans aucune réserve, il conviendra donc de procéder à la réalisation de la rétrocession de ces équipements communs dans le domaine communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles**

Acquisition à titre gratuit des espaces communs.

Contrôle des réseaux et éclairage public.

Elodie Larcher : Combien de logements sont vendus ? Droit de regard de la mairie ?

Daniel Rousseau : Proposition aux locataires actuels, au départ 3 prévus + si preneurs.

Elodie Larcher : Est-ce que de nouveaux logements sociaux sont prévus pour remplacer ceux-là ?

Daniel Rousseau : Vendée Logement vend pour ré-investir.

Les maisons individuelles de la Résidence les Pins ont été construites en 1993.

### 3. Avis PLU de Saint Hilaire de Clisson.

La commune de Saint Hilaire de Clisson a engagé une démarche de PLU sur son territoire, ce projet a été arrêté par délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Conformément à l'article L 123.9 du code de l'urbanisme, les communes limitrophes doivent donner un avis sur ce projet dans les 3 mois, faute de quoi cet avis est réputé favorable.

Une concertation a été établie pour apporter le maximum d'information à la population. Les modalités de concertation ont été mises en œuvre conformément à la délibération de leur conseil municipal du 19 octobre 2017.

La commune de Montaigu-Vendée est appelée à donner un avis en tant que commune limitrophe. Le territoire concerné est celui de Saint Hilaire de Loulay, notamment sur des zonages agricoles et naturels.

Le dossier est consultable en mairie.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour, Voix contre, abstentions

**Observations éventuelles**

POS → PLU – 190 maisons sur 10 ans

Saint Hilaire de Clisson : environ 2 000 habitants

Commune limitrophe donc Saint Hilaire de Loulay doit donner son avis.

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION**

## 1. Informations diverses

### Campagne de dépistage

- Terres de Montaigu organise avec l'ARS une grande campagne de dépistage de la Covid-19 du 16 au 22 décembre, pour tous les habitants et salariés du Nord-Vendée.
- Renseignement sur <https://www.terresdemontaigu.fr/actualite/grande-campagne-de-depistage-covid-19-avant-les-fetes/>

### Action en faveur des aînés

- Coffret cadeau : homme / femme / couple
- Nombre de colis distribués = 353
- Retrait le mardi 29 décembre à la salle du Cercle
  
- Question de Vincent Mathieu : Quelle est la composition des colis ? Chèque cadeaux ?

Colis Homme = 10,75 €	Colis Femme = 10,05 €	Colis Couple = 15,40 €
Terrine	Jacinthe	Jacinthe
Jus de pomme pétillant	Jus de pomme pétillant	Terrine
Chocolat noir	Chocolat noir	Jus de pomme pétillant
Sablés sucrés saveur caramel	Sablés sucrés saveur caramel	Jus de cassis pétillant
		Chocolat noir
		Sablés sucrés saveur caramel

Les produits proviennent des commerces de proximité : Diagonal, l'Entreportes, Fleur d'Ange, Jardivert.

+ Opération phoning envers les plus de 75 ans.

### Mise en place du comité consultatif

- Ce comité doit représenter la vie locale dans sa diversité et les classes d'âge différentes.
- 11 élus → 11 membres, respect de la parité, mandat de 2 ans renouvelable
- Objectif :
  - Etre informé des projets municipaux et donner son avis.
  - Contribuer à la réflexion en amont de projets ou sur des thématiques particulières.
- Question d'Elodie Larcher : Aucun appel à candidature ?  
Réponse de Daniel Rousseau : Volontaires sur « vivier », et qui se sont manifestés lors de la constitution de la charte.  
Elodie Larcher : C'est dommage, les gens intéressés n'ont pas été informés.

## **Enquête publique – lotissement la Nobenne 2**

### **Projet de rachat de la boulangerie Boujet**

- Nouveau boulanger à compter de février

### **Bulletin Mon Mag', Ma Ville & Agenda 2021**

- Distribution par les bénévoles à compter du vendredi 18 décembre.

### **Question d'Elodie Larcher : Pas d'information du projet d'UPAD ?**

Réponse de Daniel Rousseau : Projet lancé sur mandat précédent. Besoin d'aller vite en trouvant une zone disponible pour remplacer le Repos de Montaigu. UPAD = 24 lits pour personnes désorientées.

### **Dates des conseils délégués et du conseil municipal**

- Mardi 22 décembre 2020 à 19h30      Réunion du conseil municipal
- Mardi 2 février 2020 à 20h00      Réunion des conseils délégués
- Mardi 9 février 2021 à 19h30      Réunion du conseil municipal

*Le conseil communal prend note de ces informations*